

Comité unique de reconnaissance des projets alimentaires territoriaux (PAT) de niveau 2 et de sélection à l'AAC planification écologique « soutien à la structuration des PAT de niveau 2



Sommaire

1. Programme national pour l'alimentation

- a. Contexte
- b. Orientations du PNA 3

2. Les Projets Alimentaires Territoriaux

- a. Qu'est-ce qu'un PAT ?
- b. Les enjeux
- c. Diagnostic partagé et articulation avec les autres outils de politique publique du territoire
- d. Les partenaires
- e. Deux niveaux de reconnaissance
- f. Le réseau national des PAT

3. Les PAT en Corse :

7 PAT couvrant une majorité du territoire

4. Reconnaissance PAT niveau 2 :

Nouvelle instruction technique

5. Planification écologique : Soutien à la structuration des PAT

- a. Soutien à la structuration des PAT (7.1)
- b. AAC soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux (PAT) de niveau 2

1. Programme national pour l'alimentation



Quelques éléments de contexte

2010

Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche

2014

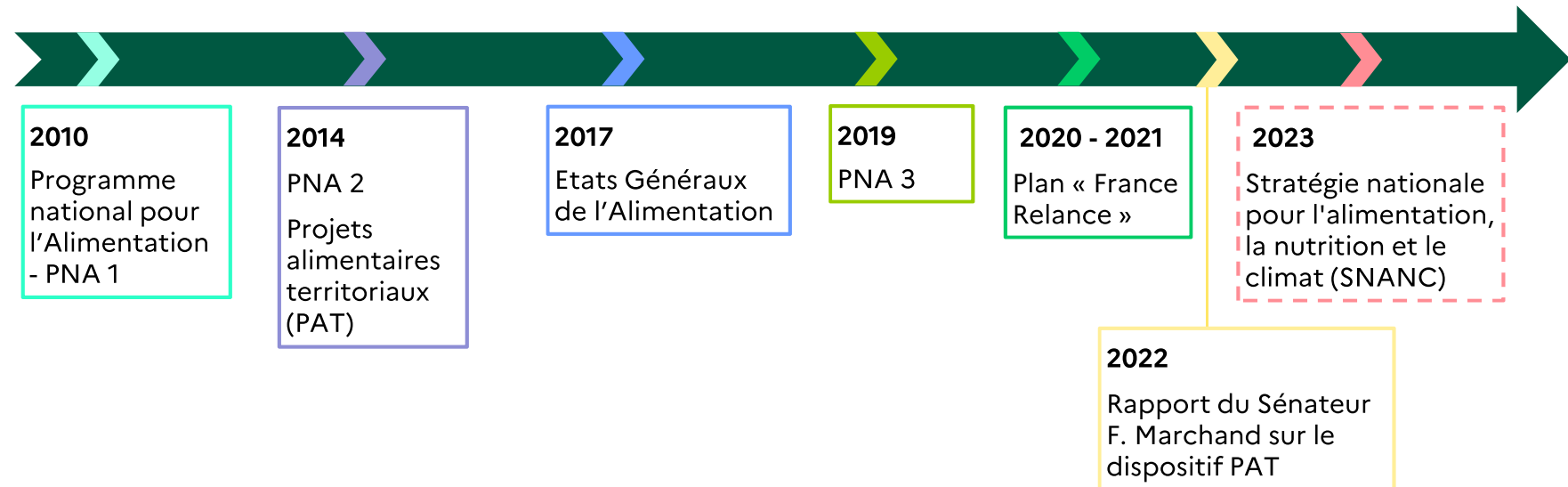
Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la pêche

2018

Loi EGalim

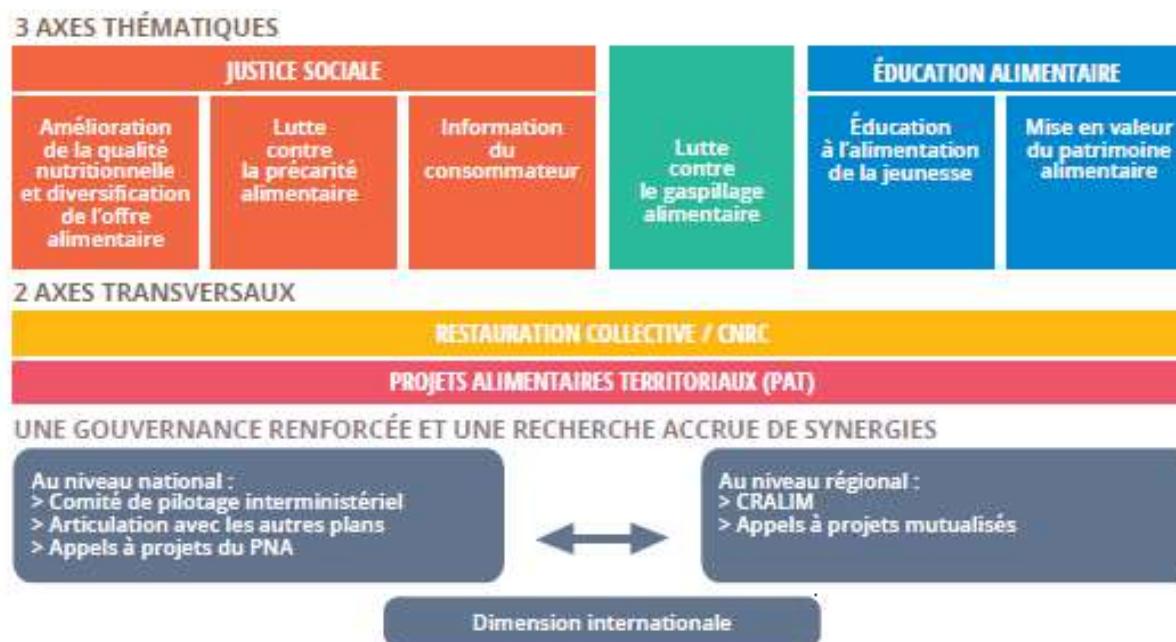
2021

Loi Climat et Résilience



Orientations du PNA 3 - 2019 -2023

Pour une alimentation saine, de qualité, durable et accessible à toutes et tous



2. Les Projets Alimentaires Territoriaux



Qu'est-ce qu'un PAT ?

Élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, les projets alimentaires territoriaux :

- s'appuient sur un **diagnostic partagé** faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales et recensant les acteurs impliqués dans le système alimentaire et les initiatives déjà en place sur le territoire;
- visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé.

⇒ **L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire**

Vidéo : <https://www.dailymotion.com/video/x6fwgr4>

Les enjeux

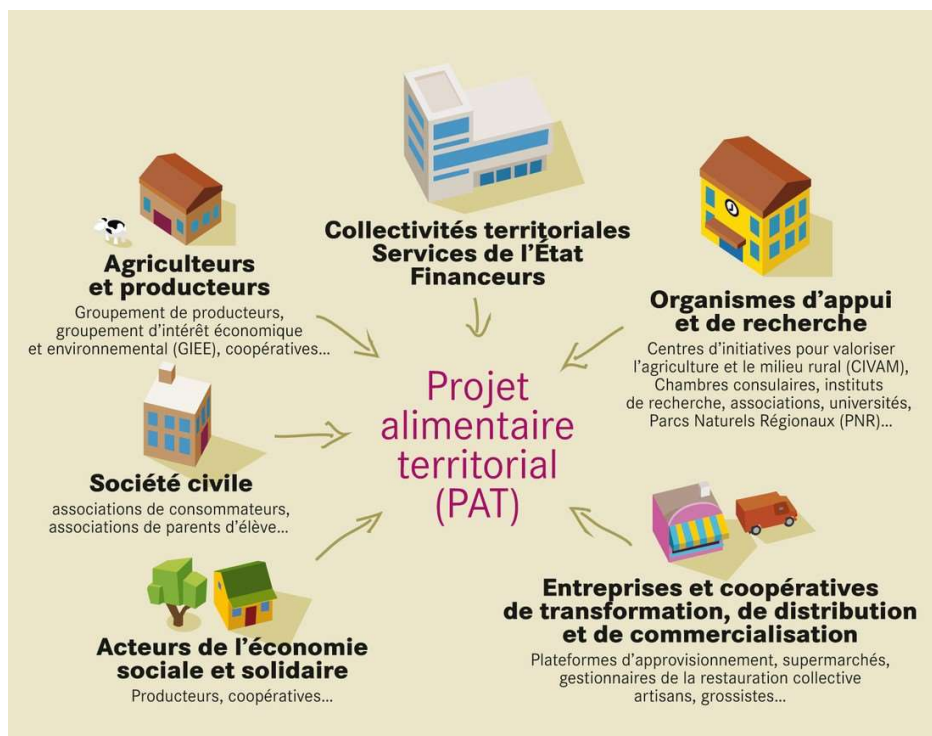
- **économiques** : structuration et consolidation des filières territoriales, contribution à l'installation d'agriculteurs ;
- **environnementaux** : accompagnement de l'évolution des pratiques alimentaires (diversification des sources de protéines, saisonnalité, produits de proximité durables et de qualités) et des modes de production préservant l'eau, les sols, la biodiversité et les paysages (dont l'agriculture biologique), lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- **de santé publique** : promotion et accès à une alimentation favorable à la santé et à l'activité physique quotidienne ;
- **sociaux** : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, lutte contre la précarité alimentaire, valorisation du patrimoine.

Diagnostic partagé et articulation avec les autres outils de politique publique du territoire

L'appui sur un **diagnostic partagé** par les acteurs locaux et la coordination de l'ensemble des actions par une instance de gouvernance sont gages de la réussite de votre PAT. Les actions de votre PAT peuvent s'articuler avec d'autres outils de politique publique territoriale:

- Schéma de cohérence territorial (SCoT)
- agenda 21 local,
- Plan climat-air-énergie territorial (PCAET),
- Contrat local de santé (CLS),
- contrat de bassin,
- charte des Parc naturel régional (PNR),
- collectivités signataires de la charte « villes actives du Programme national nutrition santé (PNNS) »,
- Contrat de relance et de transition écologique (CRTE),
- etc..

Les partenaires



Deux niveaux de reconnaissance sont possibles suivant l'état d'avancement du projet

- **niveau 1 : projets émergents.** Attribution pour une période de 3 ans (non renouvelable, passage ensuite en niveau 2).
- **niveau 2 : projets opérationnels** dont le degré d'avancement permet la mise en œuvre d'un plan d'actions, piloté par une instance de gouvernance établie. Attribution pour une période de 5 ans (renouvelable).



Droit d'usage du logo et de la marque « PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL reconnu par le ministère de l'agriculture »

Le réseau national des PAT



Le Réseau national des PAT :

- fédère l'ensemble des parties prenantes du dispositif
- organise chaque année le « Carrefour des PAT », un événement fédérateur réunissant les porteurs de PAT, les réseaux régionaux et les acteurs impliqués dans le dispositif.

Portail [francepat.fr](https://france-pat.fr/) : <https://france-pat.fr/>

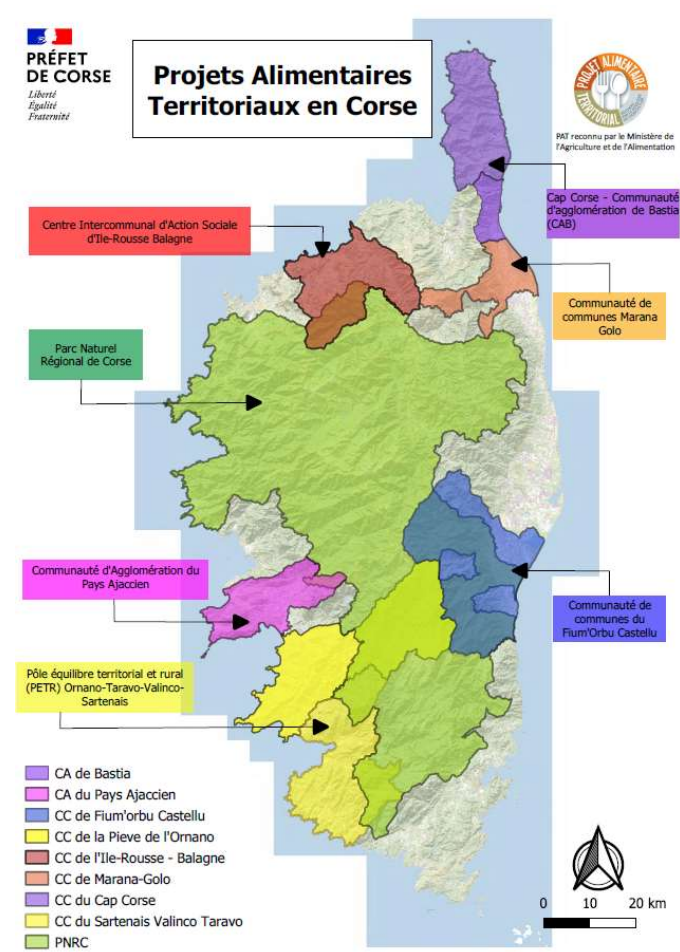
Observatoire des PAT avec cartographie interactive et filtres qualitatifs et quantitatifs, pages dédiées aux réseaux régionaux, banque de ressources, etc.

3. Les PAT en Corse



En Corse, 7 PAT couvrant la majorité du territoire

Porteur	Nom du PAT	Animateur	Niv. labellisation	Date labellisation
PETR OTVS	Un piattu il più	Angelina Casanova	1	02/03/2021
CC Fium'Orbu Castellu	Mieux vivre et manger dans le Fium'Orbu Castellu	Laure Prieur	1	02/03/2021
PNRC	PAT sur le GR20 et éducation alimentaire	Véronique Murraccioli	1	02/03/2021
CAPA	Pour une campagne vivante et créative	Cécile Bianchi	1	28/04/2021
CIAS Ile-Rousse Balagne	Justice alimentaire en Ile-Rousse Balagne	Céline Le Dref	1	25/05/2021
CC Marana-Golo	Projet d'émergence du PAT de Marana-Golo	Andréa Scopetani	1	04/07/2022
CAB+Cap Corse	Trà mare é terra	Matteu Quiriconi Magali Martin	1	14/02/2023



4. Reconnaissance PAT niveau 2



Nouvelle instruction technique DGAL/SDATAA/2024-306 du 29/05/2024, relative au dispositif de connaissance officielle des projets alimentaires territoriaux (PAT) par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Les critères de reconnaissances pour accéder au niveau 2 ont été renforcés afin de garantir l'implication des PAT sur l'ensemble des dimensions : économiques, sociales, environnementales et sanitaires (voir diapo 8, les enjeux)

Le niveau 2 exige une articulation avec :

- les schémas locaux (CRTA, PACAET, CLAS, SCoT, PLU, PADT, SRADDET, Régali
- Les réseaux national et régionaux des PAT
- Une stratégie de suivi et d'évaluation : mise en place d'au moins un indicateur de performance par thématique de la Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat (SNANC) pour lequel un objectif doit préalablement avoir été fixé

5. Planification écologique : Soutien à la structuration des PAT (7.1)



Planification écologique : Soutien à la structuration des PAT (7.1)

Cette mesure s'est concrétisée à travers trois dispositifs :

1. le soutien à l'émergence de nouveaux PAT (PAT de niveau 1), afin de poursuivre le déploiement de PAT sur l'ensemble du territoire national;
2. le soutien au passage en phase opérationnelle (PAT de niveau 2);
3. la structuration de réseaux régionaux pour amplifier l'action.

AAC soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux (PAT) de niveau 2

comité de sélection régional :

- DRAAF
- DR ADEME
- DREETS
- DREAL
- ARS
- d'autres services déconcentrés de l'Etat pourront être représentés lors de ce comité.

Le comité de sélection évalue chaque dossier pour décider de sa sélection, ainsi que des dépenses à retenir, en fonction de l'enveloppe disponible.

AAC soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux (PAT) de niveau 2

Les dépenses éligibles sont :

- **Les dépenses directes :**

- Les dépenses de personnel impliqué dans la réalisation du projet (non permanent)
- Les frais de mission des personnels.
- Les prestations de services nécessaires à la réalisation du projet (études, conseil, prestations informatiques, consultants, les frais liés à l'expérimentation ...).

- **Investissements matériels** strictement nécessaires à la réalisation de l'action: inférieurs à 40 000 €

- **Les dépenses indirectes affectées au projet :** les dépenses de structure de l'organisme imputables à la réalisation du projet, et qui ne sont pas ventilées sur les différents postes de dépenses directes

Merci de votre attention !

Édith MAYET

Chargée de mission Alimentation

06 66 68 50 59

edith.mayet@agriculture.gouv.fr